

Informations de base

2025/2768(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Mise en œuvre des obligations internationales de l'Union, telles que visées à l'article 15, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1380/2013, conformément à l'accord de commerce et de coopération UE/Euratom/Royaume-Uni, en ce qui concerne l'aiguillat commun

Complétant [2011/0195\(COD\)](#)

Subject

3.15 Politique de la pêche

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations complémentaires

Source

Document

Date

Commission européenne

[EUR-Lex](#)